



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, JM GUTIERREZ, X.BAYLAC, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, E.SERRES, S.MOREIRA, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH MARTIN, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, F.BILLARD, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), J. DARRIGADE (pouvoir à G. LASSABE), M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), K PERY (pouvoir à C. DUFOUR), S. DARRIGUES (pouvoir à L. GUYONNIE)

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjointes
- Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
 - Avenant n° 1, lot 1 marché de travaux (SARL HUALDE), réhabilitation du CCAS
 - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 €
 - Avenant n° 1, lot 1 marché de travaux (SARL ITOIZ), réhabilitation du CCAS

PROJETS DE DELIBERATIONS

Finances

01. Affectation du résultat 2019
02. Débat des Orientations Budgétaires
03. Budget principal 2020 – Vote des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)
04. Vote du budget 2020

Personnel

05. Modification du tableau des emplois

Affaires générales

06. Commission communale des impôts directs – désignation de ses membres

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire annonce les décès :

. de Monsieur Pierre DARRIGUES, père de Sandrine, absente et excusée ce soir. Pierre DARRIGUES est décédé à l'âge de 71 ans d'une longue maladie. Il était très connu sur la Commune puisqu'il a été marchand de vin puis Président du Comité des fêtes pendant 20 ans mais aussi Président de la commission d'animation au Boucau Tarnos Stade. Il était également au Conseil d'Administration des anciens du BTS.

. de Monsieur Jeannot CAMUS. Sa mère travaillait à la Poste de Boucau et son père était douanier. Quant à lui, il avait œuvré au sein d'EDF-GDF.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la communication institutionnelle (Boucau Synergie, site internet), les élus sont invités à se rapprocher du service culture, vie associative (Fabienne Espine) à compter du 10 août prochain pour réaliser des photos individuelles afin de constituer un trombinoscope.

De plus, il est proposé de faire une photo de groupe avant la prochaine séance du Conseil Municipal, le 29 septembre devant la mairie à 18 heures en appliquant les consignes de sécurité qui seront en vigueur à ce moment-là.

Il souligne que pour les 17 nouveaux élus du Conseil Municipal, un temps d'accueil et de rencontre/présentation des services est en cours de préparation pour début septembre. Les informations seront communiquées en temps et en heure.

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'arrivée, le 21 juillet, de 12 caravanes des gens du voyage sur le terrain de Huréous pour une dizaine de jours. Ce groupe n'a posé aucun problème particulier.

L'accueil de ces personnes relève d'une compétence de la CAPB et un contact régulier est fait avec Monsieur FELIX et sa nouvelle collègue.

Un nouveau groupe de 20 caravanes arrivera dimanche 2 août.

Comme chaque année, des centaines de caravanes tournent dans la Région. Monsieur le Maire a choisi de traiter avec l'Agglomération, avec la mise en place de conventions, dans le but d'éviter le passage en force d'un nombre important de caravanes avec des groupes sauvages. Il est nécessaire d'avoir une bonne gestion sur ce sujet particulièrement sensible.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de travail du Conseil Municipal se tiendra le 16 septembre à 18 heures probablement à la salle Paul Vaillant Couturier avec le Directeur de la Scène Nationale, Damien GODET, dans le cadre de la demande d'augmentation de la subvention. Il se peut que d'autres sujets puissent être abordés.

Monsieur le Maire fait part d'un très grave accident qui a eu lieu ce matin sur le bord de l'Adour. Un motard qui n'a pas respecté le Code de la Route roulait à 110 km/h et a doublé les voitures en franchissant la ligne blanche. Il a percuté une voiture qui arrivait en face et malheureusement, ce dernier est décédé. Sa passagère et le conducteur de la voiture ont, quant à eux, étaient légèrement blessés.

DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

. Avenant n° 1, lot 1 marché de travaux (SARL HUALDE), réhabilitation du CCAS pour un montant de 480 € TTC.

. Ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € avec la Caisse d'Epargne qui arrivait à échéance au 17 juillet 2020. Monsieur le Maire précise que rien n'a été touché pour l'instant. De plus, il indique que si cette ligne n'est pas utilisée, il n'y aura pas de commissions ce qui n'était pas le cas lors de la précédente mandature.

. Avenant n° 1, lot 1 marché de travaux (SARL ITOIZ), réhabilitation du CCAS pour un montant de 1 416 € TTC.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Marie José ROQUES annonce l'annulation de la foire nocturne. Toutes les associations en ont été informées.

Elle indique également que la Boucalaise a renoncé à la seconde édition de sa Guinguette qui devait se tenir le 19 et le 20 septembre.

Monsieur José DOS SANTOS souligne que le forum des Associations se tiendra le 12 septembre de 9 h à 13 h à Piquessary à condition que l'on puisse appliquer les mesures de sécurité qui seront en vigueur à ce moment-là.

Monsieur le Maire rajoute que les stands seront installés des deux côtés du fronton. Il précise que cette manifestation est susceptible d'être annulée en fonction de la propagation du virus.

Monsieur Patrick ACEDO s'excuse pour son léger retard car retenu par des réunions de chantiers. Il annonce à ce propos qu'il vient d'être décidé de ne pas couper la circulation au mois d'août de la rue Raoul Bramarie et de la rue Camille Delville et de repousser les travaux envisagés aux vacances de Toussaint.

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Sur proposition de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

. après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 133 585,27 |
| - un excédent reporté de : | 414 235,42 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 547 820,69 |
| | |
| - un excédent d'investissement de : | 618 228,52 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 619 626,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 1 397,48 |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :

| | |
|----------|------------|
| EXCEDENT | 547 820,69 |
|----------|------------|

| | |
|--|----------|
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : | 1 397,48 |
|--|----------|

| | |
|--|------------|
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : | 546 423,21 |
|--|------------|

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :
EXCEDENT

618 228 ,52

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que les comptes 2019 ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 12 février 2020.

Il précise que l'on commence l'exercice 2020 avec un excédent d'investissement de 618 228,52 € et un excédent de fonctionnement de 546 423,21 €.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-2-

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'habituellement, le Débat des Orientations Budgétaires doit se tenir deux mois avant le vote du budget, lequel doit être voté avant le 30 avril de l'année en cours. Compte-tenu du contexte actuel, l'Etat a décidé qu'il était possible de faire ce débat et d'approuver le budget lors de la même séance. Il précise que cette année, le délai pour voter le budget a été repoussé au 31 juillet.

Rapport des orientations budgétaires 2020
en vue du débat des orientations budgétaires

Cadre réglementaire :

Rappel : Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le débat des orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant une Commune de plus de 3.500 habitants.

La loi prévoit que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

Toutefois, dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 et selon les ordonnances prises en Conseil des Ministres le 25 mars 2020, les délais afférents à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils peuvent intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Eléments de contexte national :

◆ La situation des collectivités fin 2019

Les premières tendances de l'exercice 2019, tous niveaux de collectivités confondus, laissent apparaître une nette amélioration de la situation financière des collectivités locales avec une épargne brute en progression de 8 à 9 % et une reprise de l'investissement à hauteur de 9 %.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les Communes, les dépenses de fonctionnement apparaissent comme maîtrisées (quasi stabilité) et les recettes de fonctionnement sont plus dynamiques (+ 1 %) notamment grâce à la progression de la fiscalité directe (augmentation des bases, taux stables). L'épargne brute des Communes serait en progression de 6 à 7 % et l'épargne nette (disponible pour investir) de 13 à 14 %. L'investissement des Communes poursuivrait sa reprise (environ +16 % par rapport à 2018) mais, sur l'ensemble du mandat, le cumul des dépenses d'équipement connaît un recul de l'ordre de 12 % par rapport au mandat précédent.

En début d'année 2020, les analystes indiquaient que la situation des Communes était bonne et que la situation était favorable pour le début du nouveau mandat.

Cependant, la crise sanitaire actuelle a modifié la donne.

⇒ **Impact sur les collectivités (hors bloc communal)**

Globalement, tous les territoires sont touchés avec un impact plus important pour les zones touristiques (littoral, montagne, balnéaire) et les territoires industriels.

Pour les Régions, l'année 2020 va se traduire par un effort en faveur du fonds de solidarité pour les petites entreprises (environ 500 millions d'euros) et une baisse des recettes (notamment la TVA).

Pour les années à venir, il faut s'attendre à une baisse des recettes (TVA, CVAE, TICPE) et à une mobilisation importante pour les aides directes aux entreprises, la Région étant chef de file dans ce domaine.

Les Départements vont connaître une chute importante des droits de mutation à titre onéreux (une de leurs principales ressources). Une forte augmentation des dépenses est également à prévoir (dès l'année 2020) en matière de RSA, d'aide sociale à l'enfance et de soutien aux EHPAD publics.

⇒ **Impact sur le bloc communal (Communes et Intercommunalités)**

◆ L'année 2020

En termes de dépenses, certains postes de dépenses liés à l'activité des services publics peuvent être en diminution. Cet éventuel gain est contrebalancé par les coûts liés à la sécurité sanitaire pour la reprise d'activité et à la hausse des dépenses sociales directes (aide sociale facultative) ou indirectes (subventions au tissu associatif).

En termes de recettes, la crise sanitaire va impacter, dès 2020 :

– Les recettes fiscales : selon les estimations, pour la seule année 2020, les recettes fiscales du bloc communal devraient être impactées à hauteur de 2 à 2.5 milliards d'euros au niveau national. Sont principalement concernés la cotisation foncière des entreprises, les droits de mutation, le versement mobilité, la taxe de séjour et la taxe d'aménagement.

– Les autres recettes seraient en recul de l'ordre de 2.5 à 3 milliards d'euros. Il s'agit des produits des services (notamment le périscolaire et le transport), le stationnement et l'occupation du domaine public et les revenus des immeubles.

Le projet de loi de finances rectificative devrait mettre en place une compensation (750 millions d'€) à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes des Communes et Intercommunalités. De plus, la dotation de soutien à l'investissement local serait abondée d'un milliard d'euros pour des projets de transition écologique et en faveur du secteur de la santé.

Les années suivantes :

En matière de dépenses, selon l'évolution de la situation sanitaire et des recherches médicales, certaines mesures de distanciation et de protection pourraient s'étendre sur les années 2021 voire 2022 ce qui générerait un surcoût pour les services publics. De plus, l'économie étant fragilisée, il est possible que l'aide sociale facultative soit plus sollicitée.

Enfin, le déficit public et l'endettement public ont et vont continuer à fortement augmenter.

Une fois la crise passée, l'Etat va devoir prendre des mesures pour les résorber. Habituellement, les collectivités sont mises à contribution dans ce type de scénario mais on ne peut pas préjuger de la solution qui sera retenue.

Point sur les impacts de la COVID sur la Commune de Boucau :

- Les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire s'élèvent à ce jour à 22 305 €. Elles correspondent principalement à l'achat de masques, gel hydroalcoolique, plexiglas, produits d'entretien...
- Certaines recettes ont été moindres, avec à ce jour, des produits des services (produits de la cantine et garderie, droits de stationnement des forains, du marché...) inférieurs de près de 33 % par rapport au compte administratif 2019.

Par ailleurs, la Commune a fait le choix, dans une démarche de soutien au tissu économique local, de ne pas appeler le loyer du Restaurant l'Adour durant les mois d'avril à juin (soit -2 226 €), d'appliquer un abattement exceptionnel de 16,7 % auprès des redevables de la TLPE (taxe sur les enseignes, pré enseignes et panneaux publicitaires) soit une minoration de recettes de 5 327 €.

- En raison de la baisse d'activités des services, durant la période confinement, les charges à caractère général sont en diminution de 7,14 % par rapport au CA 2019 : baisse des fournitures d'entretien, des prestations de service (cantine, transport scolaire..., fêtes et cérémonies (suppression des manifestations telles que les fêtes de Boucau, la foire nocturne). Au niveau des dépenses de personnel, une diminution des dépenses de 0,65 % par rapport au CA 2019 en raison du non recrutement des renforts saisonniers pour le service « fêtes et cérémonies », le non remplacement d'agents en arrêt maladie au sein des écoles et service entretien, et le non-paiement des études surveillées auprès des enseignants.

Les résultats de l'exercice 2019 du budget principal

Les résultats du compte administratif 2019 sont les suivants :

Fonctionnement :

. Dépenses : 9 475 560,90 €

. Recettes (hors excédent) : 9 609 146,17 €

Excédent de fonctionnement 2019 : 133 585,27 €
 Excédent de fonctionnement reporté 2018 : 414 235,42 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 547 820,69 €

Investissement :

. Dépenses : 6 162 990,03 € (dont déficit d'investissement reporté 2018 de 418 784,61 €)
 . Recettes : 6 781 218,55 €
 Excédent d'investissement 2019 : 618 228,52 €
 Restes à réaliser en dépenses 2019 : 630 722 €
 Restes à réaliser en recettes 2019 : 11 096 €
 Déficit des restes à réaliser : - 619 626 €

Soit un besoin de financement : - 1 397,48 €

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, **le résultat de fonctionnement à reporter pour 2020 est de 546 423,21 €.**

Structure et gestion de la dette :

Evolution de la dette

Evolution de l'encours de la dette bancaire

| Capital restant dû au 31/12 | |
|-----------------------------|-------------|
| Compte administratif 2014 | 7 210 570 € |
| Compte administratif 2015 | 7 560 357 € |
| Compte administratif 2016 | 7 127 475 € |
| Compte administratif 2017 | 7 786 109 € |
| Compte administratif 2018 | 8 266 559 € |
| Compte administratif 2019 | 7 716 604 € |
| Budget 2020 | 7 162 914 € |

Encours de la dette

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE

| | NOMBRE D'EMPRUNTS | % par catégorie d'emprunts | CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2020 | CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020 | % CRD au 31/12/20 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---|----------------------|
| CONTRATS CLASSES A | 19 | 86,36% | 4 992 395,03 | 4 557 707,12 | 63,63% |
| TAUX FIXE | 14 | 63,64% | 2 738 599,40 | 2 452 024,60 | 34,23% |
| Multipériodes : période à tx fixe | 2 | 9,09% | 405 110,75 | 350 033,53 | 4,89% |
| TAUX VARIABLE | 3 | 13,64% | 1 848 684,88 | 1 755 648,99 | 24,51% |
| BARRIERE SIMPLE - B | 1 | 4,55% | 711 685,37 | 663 592,04 | 9,26% |
| Barrières simples Bonifix CE B1 | 1 | 4,55% | 711 685,37 | 663 592,04 | 9,26% |
| EMPRUNTS STRUCTURES - E | 2 | 9,09% | 2 012 523,74 | 1 941 614,76 | 27,11% |
| Euribor (multiplicateur jusqu'à 5) E1 | 1 | 4,55% | 1 006 261,87 | 970 807,38 | 13,55% |
| CMS E3 | 1 | 4,55% | 1 006 261,87 | 970 807,38 | 13,55% |
| TOTAL ENCOURS DETTE | 22 | 100,00% | 7 716 604,14 | 7 162 913,92 | 100,00% |

Par établissements bancaires au 01/01/2020

| ETABLISSEMENTS BANCAIRES | NOMBRE D'EMPRUNTS | % nombre d'emprunts | CAPITAL RESTANT DU | % CRD |
|--|-------------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| DEXIA CREDIT LOCAL | 6 | 27% | 2 716 706,42 € | 35,21% |
| CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE | 10 | 45% | 3 638 574,17 € | 47,15% |
| CAISSE AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE | 4 | 18% | 1 237 583,00 € | 16,04% |
| LA BANQUE POSTALE | 1 | 5% | 115 499,95 € | 1,50% |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION | 1 | 5% | 8 240,60 € | 0,11% |
| | 22 | 100% | 7 716 604,14 € | 100,00% |

Monsieur le Maire donne quelques précisions supplémentaires :

La Ville possède un emprunt toxique avec Dexia mais, pour l'instant, les taux sont faibles. Aussi, il a été convenu et validé en commission des finances que l'on restait en l'état car cela coûterait plus cher à la collectivité de les renégocier.

Dettes/habitant

| | |
|--|--------------------|
| DETTE AU 01/01/2020 | 7 716 604 € |
| Population totale (source Fiche DGF 2019) | 8 359 |
| Ratio Dette par habitant | 923 € |

Pour mémoire, le ratio de dette/habitant selon CA 2017 des communes de la strate (5 000 à 10 000 habitants) est de 849 € et de 850 € selon BP 2018 des Communes de la strate (derniers ratios connus source : *collectivites-locales.gouv.fr*).

Evolution de la Capacité d'autofinancement

EVOLUTION CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

| RUBRIQUE | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits de fonctionnement réels | 7 121 877 | 7 283 887 | 7 517 809 | 7 413 582 | 7 606 818 | 7 544 210 | 7 512 652 | 7 525 555 | 7 514 869 | 7 606 869 | 7 725 369 | 7 865 431 |
| - Charges de fonctionnement réelles | 5 831 225 | 5 927 679 | 6 256 967 | 6 475 646 | 6 395 716 | 6 707 188 | 6 748 223 | 6 953 507 | 6 894 560 | 7 160 471 | 7 186 274 | 7 545 867 |
| = CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE | 1 290 652 | 1 356 208 | 1 260 842 | 937 936 | 1 211 102 | 837 022 | 764 429 | 572 048 | 620 309 | 446 398 | 539 095 | 319 565 |
| - Remboursement de dettes | 890 431 | 435 096 | 471 743 | 534 637 | 564 501 | 511 967 | 541 150 | 504 213 | 432 882 | 442 067 | 519 550 | 549 955 |
| - Remboursement dette EPFL | | | | | | 38 147 | 38 143 | 93 320 | 117 495 | 137 678 | 222 143 | 320 241 |
| - Remboursement dette SDEPA | | | | | | | | | | 2 413 | 6 777 | 11 516 |
| - TOTAL REMBOURSEMENT DETTES | 890 431 | 435 096 | 471 743 | 534 637 | 564 501 | 550 114 | 579 293 | 597 533 | 550 377 | 582 158 | 748 470 | 881 712 |
| = CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE | 400 221 | 921 112 | 789 099 | 403 299 | 646 601 | 286 908 | 185 136 | - 25 485 | 69 932 | - 135 760 | - 209 375 | - 562 147 |

Bien que l'exercice 2019 fasse apparaître une CAF nette négative (-562 147 €), il convient de souligner que la situation, certes tendue, est sous contrôle.

Monsieur le Maire indique que la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale au résultat de la section de fonctionnement auquel on rajoute les amortissements.

Si on soustrait les dettes financières à cette CAF brute, cela donne la CAF nette mais sans tenir compte des recettes financières qui viennent en diminution de la dette.

Il explique par exemple que les emprunts sont constitués du remboursement du capital et des intérêts. Les intérêts sont pris en charge dans le budget de fonctionnement et le capital par les investissements.

Les dettes financières s'élevant à 881 712 € sont couvertes par la CAF brute (319 565 €) et les recettes propres de la Commune telles que le FCTVA (330 310 €), le produit de la taxe d'aménagement (180 575 €), le remboursement par l'EPFL de dossiers de portages transférées à l'agglomération (échéances 2013) pour 58 710,58 €.

Les orientations de la Ville de Boucau pour 2020

Un calendrier bousculé :

La présentation du rapport des orientations budgétaires, et du débat qui va s'en suivre, s'inscrit en 2020 dans un calendrier très particulier. Ce débat intervient à plus de la moitié de l'exercice budgétaire en raison de :

- . la crise sanitaire de la COVID 19,
- . du renouvellement général du Conseil Municipal le 28 juin.

Par ailleurs, compte tenu que ce débat intervient le jour de la séance au cours de laquelle le budget primitif est adopté, les orientations se borneront à présenter les grandes lignes directrices qui ont conduit à la présentation du projet de budget.

Budget 2020 : l'objectif de retrouver des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements

Section de fonctionnement

La volonté de la Commune est de poursuivre les différentes actions en vue de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de ses ressources pour améliorer sa capacité d'autofinancement.

Toutefois, la Commune n'a pas souhaité actionner le levier de la pression fiscale. Les taux de taxes foncières (bâti et non bâti) votés lors du Conseil Municipal du 26 mai dernier demeurent inchangés. Ils n'ont pas augmenté depuis 2011. En raison de la dynamique des bases physiques, le produit attendu sur les 3 taxes « ménage », sans augmentation des taux est de + 96 785 €. Il est rappelé que depuis cette année, en raison de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne vote plus de taux de TH, celui-ci étant gelé à 2019.

Section d'investissement

Le principe majeur qui prévaut dans l'élaboration du budget primitif 2020 est de ne pas recourir à l'emprunt pour la deuxième année consécutive.

Toutefois, sans emprunt nouveau, le budget prévoit un volume d'investissements pour 2020 de 1 419 000 € se déclinant autour des opérations suivantes :

- Ecoles : 33 000 €
- Bâtiments communaux : 89 000 €
- Complexes sportifs : 23 000 €
- ADAP (accessibilité) : 17 000 €
- Réhabilitation du CCAS : 575 000 €

- Voirie et réseaux : 388 000 €
- Rue Georges Lassalle : 130 000 €
- Acquisitions foncières : 10 500 €
- Acquisition de biens : 123 500 €

L'année 2020 voit, en plus de l'entretien des bâtiments communaux de la voirie et le renouvellement d'équipements, la concrétisation de 2 projets majeurs que sont :

- la restructuration du CCAS pour un coût total de 724 491 € TTC bénéficiant de financements de l'Etat au titre du FSIPL pour 142 897 € et de la CAPB dans le cadre d'un fonds de concours pour 200 000 €,
 - les travaux de la rue Georges Lassalle menés conjointement avec la Ville de Tarnos, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la CAPB, le SYDEC et le SDEPA pour un coût total d'opération de 2 760 000 € TTC.
- Ces 2 projets seront achevés au plus tard sur l'exercice 2021.

En plus des engagements pluriannuels qui se traduisent dans les AP/CP (autorisations de programme/ crédits de paiement) pour les opérations suivantes : ADAP, restructuration du CCAS, rue Georges Lassalle, Maison des Associations, un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2021-2026 sera présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de cet exercice-début 2021.

Débat :

Madame Marie Ange THEBAUD dit qu'au vu de la situation particulière cette année où le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif auront lieu lors de cette séance, ce budget amènera aussi un débat.

Comme il est noté en conclusion du document des orientations budgétaires 2020 :

« Les orientations se bornent à présenter les grandes lignes directrices qui ont conduit à la présentation du projet du budget ».

« Objectif : retrouver des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements »

En attendant, la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement : PPI, pour la période de 2021 à 2026, qui est annoncé pour la fin de cet exercice voire début 2021, les Orientations Budgétaires se présentent ainsi :

- Projets pluriannuels : Réhabilitation CCAS, maison des associations.
- Projets annuels : ADAP (accessibilité), Travaux rue Georges Lassalle
- Travaux d'investissement courant : entretien bâtiments communaux, voiries, équipements...etc...

Cette vision budgétaire aurait pu être enrichie d'autres dimensions :

- Inclure la Transition Energétique et Ecologique dans les projets de travaux dans les espaces publics, les bâtiments communaux...prendre en compte la dimension environnementale dans les investissements de la Ville : préservation d'espaces verts, penser des jardins partagés, la lutte contre les logements dégradés, indignes...
- Le développement économique de proximité ;
- Les associations ont vu leur subvention maintenue à l'identique de 2019 pour 2020 et une baisse importante de leur recette comme c'est le cas pour le sport, la culture et bien d'autres...

Elle se demande comment elles devront se projeter pour 2021 sachant que dans le document des orientations budgétaires la situation financière est certes tendue mais sous contrôle.

Elle s'interroge sur les subventions pour 2021.

Certes, fin 2020, il va falloir considérer les enseignements de cette année si particulière : télétravail, gestes barrières, organisation nouvelle du travail pour la mairie et le CCAS...

Faire un bilan après cette crise sanitaire, face à une crise économique qui est là, il va falloir réajuster ces orientations budgétaires.

Monsieur le Maire prend acte des orientations proposées par le Groupe « Boucau Nouvelle Génération » notamment celles concernant la transition écologique. Il dit que chaque fois qu'il est possible d'améliorer les choses dans ce sens, la Ville intervient. Il donne pour exemple la chaudière au fioul qui a été remplacée à la salle Apollo. Ce sont des arbitrages délicats à faire.

S'agissant des associations, il rappelle que la Commune a maintenu toutes les subventions sauf celle pour le Comité des fêtes qui, d'un commun accord avec son Président, a été diminuée puisque les fêtes locales n'ont pas eu lieu cette année. Certes, les recettes ne seront pas au rendez-vous. La Foire Nocturne effectivement n'aura pas lieu mais aussi beaucoup d'autres activités. De ce fait, les associations ne dépensent pas pour organiser leurs manifestations habituelles. Monsieur José DOS SANTOS et Madame Marie José ROQUES sont attentifs à tout cela, les portes sont ouvertes et les élus sont à l'écoute des associations. Il n'y a pas eu de demandes particulières de leur part à ce jour. Un point sera fait avec chacune d'entre elles à l'occasion du budget 2021. Il rappelle toutefois que bien que la Ville soit amenée à verser des subventions afin d'équilibrer les charges d'exploitation, certaines associations disposent de capitaux qui pourront être utilisés pour absorber les éventuels déficits. Plutôt que d'avoir des décisions drastiques à prendre en diminuant par exemple de 10 % ou 20 % le montant global des subventions, il préfère étudier les dossiers au cas par cas car chaque association est particulière et a ses spécificités.

De plus, il faudra gérer l'après COVID en 2021, il sera nécessaire de faire face.

Il tient à cette occasion à exprimer ses remerciements les plus sincères à tous les élus, aux agents du CCAS et de la Commune et aux bénévoles qui se sont impliqués et qui ont fait preuve de solidarité pendant cette crise sanitaire.

Actuellement, les activités ont repris (ouverture des restaurants, des commerces...) et fonctionnent pour l'instant. D'après les informations qu'il a, le Département semble être préservé du virus. Aujourd'hui, on vit tous, au jour le jour, en respectant les règles sanitaires mais on ne sait pas ce qui va se passer d'ici la fin de l'année. On respectera la loi. Il faut être vigilant.

Il se dit très heureux de s'en être sorti mais sa joie est tempérée car le virus circule toujours, certains ne s'en sortiront pas et d'autres auront des séquelles. Il faut malgré tout vivre en protégeant les autres et cela passe par se protéger soi-même.

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires de la Commune faisant l'objet du document ci-annexé ont été soumises au Conseil Municipal en introduction au Débat des Orientations Budgétaires.

Les membres du Conseil Municipal, disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

. Prend acte que le Rapport des Orientations Budgétaires 2020 a bien été transmis aux membres du Conseil Municipal et que le débat a eu lieu.

BUDGET PRINCIPAL 2020

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. En découle le principe selon lequel pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/ CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière de la Commune à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrées par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et du Code des Juridictions Financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'exercice en cours ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour 2020, d'approuver les autorisations de programme et d'ouvrir les crédits de paiement pour les opérations afférentes à la réalisation des travaux en matière d'accessibilité (ADAP), au titre de la réhabilitation du CCAS, de la construction de la Maison des Associations, et des travaux de la rue Georges Lassalle tels que dans le tableau présenté ci-dessous :

| N° de l'AP | Intitulé de l'AP | Montant des Autorisations de Programme | | Ventilation des Crédits de Paiement | | | | |
|------------|------------------------------|--|-------------------------------|---|------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| | | Montant initial | Montant de l'AP au 30/07/2020 | CP antérieurs (Réalizations cumulées au 31/12/2019) | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 |
| 128 | ADAP | 1 307 146 € | 457 857 € | 340 857 € | 17 000 € | 40 000 € | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| 129 | Réhabilitation du CCAS | 669 270 € | 724 491 € | 72 002 € | 575 000 € | 77 489 € | | |
| 130 | Maison des Associations | 2 340 000 € | 3 500 000 € | 75 600 € | 30 000 € | 2 200 000 € | 1 194 400 € | |
| 37 | Travaux rue Georges Lassalle | 302 552 € | 302 552 € | - € | 130 000 € | 172 552 € | | |
| | TOTAL | 4 618 968 € | 4 984 900 € | 488 459 € | 752 000 € | 2 490 041 € | 1 224 400 € | 30 000 € |

A ce jour, il est précisé que des subventions ont été obtenues :

- . pour la réhabilitation du CCAS auprès de l'Etat (SFIL) pour un montant de 142 897 € et d'un fonds de concours de la CAPB de 200 000 €,
- . pour la construction de la Maison des Associations d'un fonds de concours de la CAPB de 757 500 € et de l'Etat pour 281 000 € au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.263-8 du Code juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M14,

Vu l'avis de la Commission « Finances » du 23 juillet 2020.

. **Décide** d'approuver les autorisations de programme et ouvrir les crédits de paiement (AP/CP) tels que présentées dans le tableau présenté ci-dessus ;

. **Dit** que les crédits de paiement 2020 seront inscrits au budget 2020 sur les opérations 128 « ADAP », 129 « Réhabilitation du CCAS » et 130 « Construction de la Maison des Associations », 37 « Travaux rue Georges Lassalle ».

Discussion :

Monsieur le Maire précise que cette délibération permet un étalement des dépenses sur plusieurs exercices.

Monsieur Frédéric BILLARD s'excuse par avance pour cette première intervention au sein du Conseil Municipal, laquelle il n'a pas préparée car il préfère que ce soit un échange spontané. Il exprime son inquiétude face à ces AP/CP notamment au niveau du financement de la Maison des Associations. Il regrette que les autofinancements n'aient pas été abordés en commission finances, c'est pourquoi il pense qu'il y a peut-être des éléments qui lui manquent. Dans son milieu professionnel, il souligne que l'autofinancement est la bête noire de son directeur financier. Des primes d'intéressement en découlent c'est pourquoi il doit être très bon.

Dans le rapport des orientations budgétaires, on constate que l'autofinancement à Boucau est très bas. C'est ce qui empêche, sans doute, la Commune de faire des emprunts. Pour financer, la Maison des Associations, il va forcément falloir faire rentrer de l'argent en vendant les biens appartenant à la collectivité parce qu'on est dans le rouge.

De plus, d'un point de vue technique, le prix a déjà glissé fortement passant de 2 340 000 € à 3 500 000 € sachant que les marchés de travaux ne sont pas encore passés. Comme on l'a vu pour la réhabilitation du CCAS et d'autres grands projets en France, on peut largement encore dépasser l'enveloppe. C'est toujours le genre de structure qui coûte cher.

Monsieur Dominique LAVIGNE ne souhaite pas revenir sur la décision de construction de la Maison des Associations, mais simplement relever les points de divergences sur le sujet. Lui-même et son équipe considèrent d'une part, que la Maison des Associations ne répond pas pleinement aux attentes et besoins exprimés par les Boucalaises et Boucalais ainsi que par les associations. Effectivement, il y a un véritable besoin de salles à disposition des associations et citoyens, c'est une évidence. Mais pour bien faire, il pense qu'il faudrait multiplier leur nombre avec, à minima, une structure en bas Boucau et une autre sur le haut Boucau, afin de pallier à ce manque d'espace depuis la disparition des salles Joseph Prudet et Ferdinand Darrière.

D'autre part, le montage financier n'étant pas consolidé, les investissements nécessaires risquent de plomber, pour plusieurs années, la capacité de la Ville à pouvoir investir et donc à répondre aux demandes et promesses exprimées lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a été victime de 3 incendies volontaires de locaux abritant des associations, durant la précédente mandature, dont Ferdinand Darrière. La salle Joseph Prudet va quant à elle disparaître dans le cadre de l'Ilot Biremont. Malgré tous ces aléas, la Ville a réussi à reloger la totalité des associations, personne n'a été à la rue. Les dernières, qui se trouvaient à l'ancienne gendarmerie en haut Boucau, la SISCBT et l'Amicale Gargalaise ont été installées à la Gare dont la Ville est aujourd'hui propriétaire et le Centre Culturel et Social Boucau Tarnos a été logé à l'ancienne bibliothèque.

Monsieur Patrick ACEDO quitte la séance et donne pouvoir à Madame Marie José ROQUES.

Monsieur le Maire souligne que les associations ont des attentes différentes. Certaines ont des besoins ponctuels, d'autres ont des besoins de stockage et d'autres encore ont des besoins réguliers fixes.

Lors du précédent mandat, de nombreuses réunions ont été organisées avec les associations en présence de l'Architecte, Monsieur SAMANIEGO. Le coût de cette Maison des Associations s'élevait au départ à 2 340 000 €. Etant donné que, lors de la mandature 2008/2014, décision a été prise de faire disparaître la place des fêtes de la Gargale, il a été souhaité par la majorité de reproduire cette même place à proximité de la Maison des Associations, ce qui nécessitait de passer par la destruction de la salle Robert Hiquet. Il a été demandé à l'Architecte d'intégrer un espace supplémentaire qui sera dénommé « Robert Hiquet » au sein de la structure pour la pétanque et le tir à l'arc et de prévoir une place extérieure, équivalente à l'ancienne, avec des platanes ce qui pourrait être le cœur du haut Boucau et profiter à tous.

De ce fait, avec ces demandes de modifications, le coût s'est monté à 3 500 000 € et il l'a appris au dernier moment. Ce n'est pas uniquement la faute de l'Architecte, la Municipalité a sa part de responsabilité car elle aurait pu demander au fur et à mesure de l'avancée du dossier le montant du nouveau projet.

Dès réception de ces informations, plusieurs solutions étaient envisageables : soit on annulait, soit on révisait à minima la structure future, soit on maintenait le projet. Il a alors été décidé de reprogrammer une réunion avec les associations concernées et de la discussion est née le projet qui correspondait à leurs attentes car il répondait à un vrai besoin et à des nécessités.

Quand Monsieur Dominique LAVIGNE dit que ce projet ne répond pas aux attentes des associations, Monsieur le Maire lui précise que tout a été accompli en concertation et il répond à de vraies attentes avec des salles dédiées, des salles partagées et des locaux de stockage avec la place également d'y installer un bureau de vote. Les associations ont validé le projet.

Quand Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'il est nécessaire d'équilibrer le haut et le bas, il rappelle qu'il existe bien en bas Boucau, le Complexe Paul Vaillant Couturier qui répond déjà à de nombreuses attentes. Entre cette salle et la Maison des Associations, prévue en haut Boucau, il pense que le besoin sera comblé.

Quant au financement du projet, il comprend l'inquiétude de Monsieur Frédéric BILLARD mais pour l'instant rien n'est engagé officiellement. Il rappelle que sur les 3 500 000 €, l'Etat subventionne le projet à hauteur de 280 000 € et la CAPB à hauteur de 755 000 €.

De plus, il explique, notamment aux nouveaux élus, que le magasin Intermarché a émis, il y a de nombreuses années, le souhait de s'agrandir en restant sur la Commune, dans le but de réduire, entre autres, les nuisances existantes (bruits, circulation avec le passage de camions...). Aussi, il a été proposé à son Directeur, d'acquérir les terrains derrière Huréous, terrains pollués (ancienne décharge d'ordures ménagères). Ces terrains disponibles lui ont donc été proposés pour un montant de 1 000 000 d'€ qu'il a acceptés avec, à charge, d'assurer leur dépollution. Il a d'ailleurs effectué toutes les analyses nécessaires

avant de donner son accord. L'acte a été signé et si le projet aboutit, la Ville touchera cette somme. Si le déplacement d'Intermarché ne voit pas le jour, il se pourrait, effectivement, qu'il y ait une remise en cause de la construction de la Maison des Associations.

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir effectuer cet agrandissement, il était nécessaire que le dossier soit examiné devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Au mois de novembre 2019, elle s'est réunie et avec 4 voix contre 3 pour et 1 abstention (majorité des voix), le magasin Intermarché a perdu. Il pense qu'un accord aurait dû être donné mais il ne rentrera pas dans les polémiques. Le dossier a alors été renvoyé au niveau de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) où il est nécessaire d'obtenir l'unanimité des voix. Monsieur le Maire précise qu'il s'est déplacé à Paris avec le Directeur d'Intermarché et lors de l'entrevue, une seule question a été posée concernant la couleur des tuiles : pourquoi n'étaient-elles pas rouges comme celles de Bidart au Pays Basque ? Il a été répondu que des panneaux photovoltaïques seraient installés respectant ainsi la transition écologique et que cette implantation permettrait de réduire les nuisances sonores. La commission a émis un refus, encore !

Suite à la parution d'un article sur la presse locale, le sujet a pu être mal interprété car le projet n'est absolument pas perdu. En effet, un nouveau permis de construire, validé par l'avocat, va être déposé rapidement par Intermarché, avec les tuiles rouges et le dossier doit repasser devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial sans attendre la validation de ce permis. Il rappelle qu'il s'agit d'une opération « gagnant/gagnant » portée par le magasin Intermarché, la Ville venant uniquement en soutien du projet. Monsieur le Maire se dit optimiste et pense que cette réalisation a de bonnes chances d'aboutir. Les seules raisons pour ne pas toucher ces 1 000 000 d'€ seraient un refus de la CNAC et un refus du permis de construire.

Quand demain, ces dossiers seront validés, la Commune touchera 1 000 000 d'€ + 280 000 € (Etat) + 755 000 € (CAPB) soit 2/3 de la dépense Hors Taxe car le montant donné est TTC. Il rappelle que la collectivité récupérera la TVA sur les investissements dans les deux ans qui suivent même s'il faudra l'avancer.

De plus, la Ville est en attente d'une enveloppe du Département car le projet de la Maison des Associations est éligible. A cet échelon, le montant maximum est de 30 % de la totalité du montant HT, ce qui ferait 900 000 €. Même si on obtient la moitié, il resterait un financement à charge à hauteur d'environ 400 000 € à 500 000 € pour la Commune, sur 20/25 ans, cela s'absorbe. Ce sont des choix politiques. En attendant, on ne prendra pas d'engagements auxquels on ne pourra pas faire face.

Quand l'équipe de Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'elle préfère loger les associations dans des locaux commerciaux vides, lui préfère y mettre des commerçants/artisans/professions libérales/prestations de services afin de revitaliser le centre. De plus, il est convenu avec le magasin Intermarché qu'il prendra en charge à 100 % un parking (construit sur 2 niveaux) de 100 places qui sera mis à disposition de la Maison des Associations sachant que celle-ci sera occupée plus particulièrement en soirée et les week-ends.

Monsieur le Maire confirme que les finances de la Ville sont dans le rouge. Il informe les élus que les commissaires de la Chambre Régionale des Comptes ont été reçus en mairie le 28 juillet. Ils ont fait un point sur tous les dossiers, en toute transparence, sachant que chaque document demandé sera fourni. Il dit que tout est maîtrisé.

Il rappelle le manque à gagner de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2014 d'un montant de 500 000 € qui a impacté lourdement les finances de la Ville. Il y avait alors deux solutions : soit on ne faisait rien soit on vendait des biens pour pouvoir investir comme l'ancienne gendarmerie qui se dégradait. Ce sont des choix politiques et sans cette décision la majorité n'aurait pas pu faire tout ce qu'elle a réalisé durant le dernier mandat.

Concernant les travaux de la rue Georges Lassalle, le dossier était très compliqué et c'est d'ailleurs pour cela qu'il ne se passait jamais rien. Il rappelle qu'au niveau de la Commune de Boucau, cette voie est départementale tandis que pour la Commune de Tarnos, elle est communale. De nombreuses réunions ont été organisées avec tous les intervenants (CAPB, SYDEC, SDEPA, Département des PA, Commune de Tarnos) pour que le projet puisse être réalisé. Un accord a été trouvé rapidement avec Monsieur Jean Marc LESPAGE avec qui il a de très bonnes relations.

Quant au CCAS, les travaux avancent et il sera fini en fin d'année.

Pour l'accessibilité, un inventaire a été réalisé en 2015 suite à une obligation de l'Etat. Un cabinet extérieur a établi un diagnostic. On s'applique à le faire avancer.

Madame Hélène ETCHENIQUE demande quelle est la pertinence de construire une Maison des Associations si elle n'est utilisée que les soirs et les week-ends. De plus, elle se dit inquiète pour le parking.

Monsieur le Maire répond que les locaux seront utilisés tous les jours selon les besoins des associations. Les soirs et les week-ends, il y aura des manifestations qui généreront davantage de monde et le parking sera très utile à ce titre. Il sait que cela ennuie profondément les élus de la minorité que cette Maison des Associations soit faite c'est pourquoi, ils cherchent des éléments pour démontrer que ce n'est pas une bonne idée, c'est leur droit et il le comprend. Monsieur le Maire considère qu'il vient d'illustrer les intérêts que la Ville a à réaliser ce projet, en accord avec les associations.

De plus, il rappelle que l'implantation du nouveau magasin Intermarché va générer le déplacement d'autres commerces à savoir la pharmacie et le bureau de tabac. La Ville de Boucau est divisée en deux parties, le haut et le bas et il ne souhaite privilégier aucun des deux. Le bas est en train d'être réhabilité et il y a la place Sémard qui centralise les commerces. Les choses sont lancées et vont se faire petit à petit. En haut Boucau, on a aujourd'hui l'occasion de pouvoir étayer une attractivité avec ce projet qui sera une centralité pour la Gargale. Il rentrera dans l'attractivité globale de la Ville en étant plus proche en plus de la RD810 et de transports en commun. Les élus de la minorité ont le droit de ne pas partager cet avis.

On ne lancera pas ce projet si on ne peut pas le financer. Les dossiers sont crédibles vu les crédits qu'on a obtenus et il se dit optimiste et opiniâtre. On saura le montant de la subvention attribuée par le Département assez rapidement car vu les nécessités et vu le projet on sera bien subventionné. Pour autant, il n'exclut pas les mauvaises surprises.

Monsieur Dominique LAVIGNE répond à Monsieur le Maire qu'il attaque son équipe sur ses intentions. Le temps de la campagne électorale est terminé, il ne faut pas l'oublier. On sera fier pour Boucau si cette réalisation voit le jour car la Ville en a besoin. Cependant, si cette Maison des Associations se fait, il faudra tenir compte des besoins qui s'expriment et qui sont à la périphérie de ce projet. Il ne faudrait pas qu'on oublie le reste des demandes.

Monsieur le Maire répond qu'au début de la mandature, il a été fait un inventaire des besoins pour la Ville. Ce dernier s'élevait à 15 millions d'€. On sait qu'il y a des choses à faire dans les écoles, sur le square Marx Dormoy, à Peloste... mais on ne peut pas tout faire. Cette Maison des Associations va absorber une partie importante du budget certes, mais si le financement tel qu'il vient de le décrire suit, il sera supportable.

En outre, il explique que la collectivité rembourse des emprunts classiques mais aussi des emprunts concernant l'îlot Sémard. Il explique que la famille Majesté a vendu, pour des raisons de successions amiables, tous les biens qui entourent le château. Si la Ville n'était pas intervenue tout serait partie à un privé. Aujourd'hui, elle est propriétaire de 90 % de ce secteur. Ces achats ont fait l'unanimité au sein du Conseil Municipal. Le projet est donc apparu comme intéressant aux yeux de tous les élus. On rembourse cette dette, certes mais elle va s'effacer rapidement.

Monsieur le Maire précise qu'il reste deux bâtiments à acquérir :

. celui de la coiffeuse situé rue Paul Biremont mais partant à la retraite d'ici peu, il n'y aura pas de problème de succession, ce dossier sera réglé après négociation et dédommagement.

. la maison où se trouve les architectes qui fait l'objet d'une indivision entre 4 frères. Si les choses ont été compliquées au départ, elles ont l'air de se clarifier, on avance au mieux.

Dès que ces dossiers seront réglés, on vendra les terrains au prix auquel on les a achetés, sans faire de marge, afin qu'un aménageur puisse faire bénéficier d'un projet à des tarifs attractifs. Dès que cela sera vendu, l'emprunt disparaîtra et la dette sera rabaissée. Les chiffres sont importants mais il faut savoir ce qu'il y a dans leur construction.

En fonctionnement, il rappelle également que la Ville est sanctionnée avec 75 000 € de pénalités sur la loi SRU mais avec tous les projets immobiliers en cours, il y aura une réduction de ce montant dans les 2/3 ans qui viennent. Avec tous ces éléments, le remboursement de la Maison des Associations sera plus facile à réaliser car il est maîtrisé.

Il souligne que depuis le début de la mandature, tous les budgets ont été votés en équilibre. Les délibérations ont toutes été certifiées exécutoires par la Sous-Préfecture et la Ville n'a pas été une seule fois inquiétée. Que le Trésorier donne l'alerte dans son rapport, c'est son rôle et c'est normal. Monsieur le Maire dit savoir où il va, il connaît bien la Ville et les leviers à accéder.

Il rappelle que sa majorité n'a pas augmenté les impôts, a subventionné les associations sans revoir à la baisse leurs dotations. Il essaie de contenir la masse salariale et de remplacer les agents quand cela est nécessaire. Il donne pour exemple le cas d'une infirmière en arrêt de travail qu'il a fallu remplacer. De ce fait, le CCAS les paie toutes les deux. Il s'agit de choix qui ne sont peut-être pas partagés.

Si la Maison des Associations n'est pas réalisée, on perdra toutes les subventions alors qu'avec le million d'Intermarché elle serait financée au 2/3 de la dépense. Il ne peut pas faire l'impasse là-dessus.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 7 (élus de la minorité)

-4-

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire,

. **Vote** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 1 834 290,00 |
| Recettes : | 2 453 916,00 |

Fonctionnement

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 8 589 662,00 |
| Recettes : | 8 589 662,00 |

Pour rappel, total budget

Investissement :

Dépenses : 2 465 012,00 (dont 630 722,00 de RAR)

Recettes : 2 465 012,00 (dont 11 096,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 8 589 662,00

Recettes : 8 589 662,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à deux votes distincts, un pour le fonctionnement et un pour les investissements. Accord est donné.

Monsieur le Maire présente le budget :

| PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE | | | |
|---|--|---|---|
| FONCTIONNEMENT | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 8 589 662 | 8 043 239 |
| | + | | + |
| R E P O R T | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | | 546 423 |
| | - | - | - |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 8 589 662 | 8 589 662 |
| INVESTISSEMENT | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 1 834 290 | 1 835 687 |
| | + | + | + |
| R E P O R T | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT | 630 722 | 11 096 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE | | 618 229 |
| | - | - | - |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 465 012 | 2 465 012 |
| | TOTAL DU BUDGET | 11 054 674 | 11 054 674 |

Monsieur le Maire précise que ce budget a été impacté par la Covid 19 et les mesures sanitaires qu'il a fallu mettre en place.

| <i>Recettes de fonctionnement</i> | | |
|-----------------------------------|---|------------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> |
| 013 | Atténuations de charges | 200 000 |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 188 000 |
| 73 | Impôts et taxes | 6 307 000 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 178 000 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 33 000 |
| 76 | Produits financiers | 6 558 |
| 77 | Produits exceptionnels | 25 000 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 546 423 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 105 681 |
| | TOTAL RECETTES | 8 589 662 |

Il commente les recettes de fonctionnement :

- . Atténuation de charge (014) pour 200 000 €. Monsieur le Maire explique que ce compte correspond au remboursement de l'assurance du personnel au titre du remboursement des arrêts maladie, des autorisations d'absence pour motif syndical ;
- . Les produits des services (chapitre 70) sont tombés à 188 000 € en raison de la crise sanitaire ;
- . Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent $\frac{3}{4}$ des recettes et progressent cette année de 4 762 €.

La progression dynamique des bases physiques de TH et de TF représente un produit supplémentaire de + 96 785 € pour les 3 taxes « ménage » confondues soit une augmentation de 2,81 %.

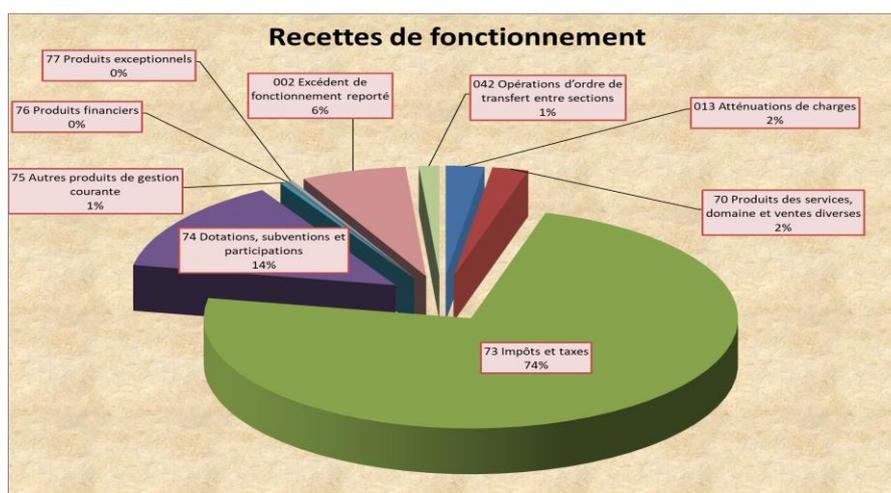
L'attribution de compensation prévisionnelle versée par la CAPB est de 2 207 865 €.

Le poste des emplacements publicitaires connaît une baisse de son produit suite au vote d'un abattement de 16,7 % en raison de la crise soit - 5 327 €.

De même, il convient de rester prudent quant au produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation qu'on aurait pu augmenter mais il a préféré ne pas avoir de mauvaise surprise.

. La Dotation Globale de Fonctionnement (chapitre 74) est en baisse de 6 253 € cette année. Depuis 2014, il manque 500 000 €.

On retrouve un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 546 423 € dans lequel se trouvent les amortissements.



Monsieur le Maire dit qu'on voit bien que les impôts et taxes sont de 74 %, que les dotations et subventions s'élèvent à 14 % et que l'excédent de fonctionnement s'établit à 6 %. A eux trois, ces chapitres représentent 94 % des recettes.

| <i>Dépenses de fonctionnement</i> | | |
|-----------------------------------|--|------------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> |
| 011 | Charges à caractère général | 1 571 000 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 4 295 000 |
| 014 | Atténuations de produits | 76 100 |
| 022 | Dépenses imprévues | 10 000 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 472 000 |
| 66 | Charges financières | 251 000 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 15 000 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 714 562 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 185 000 |
| | TOTAL DEPENSES | 8 589 662 |

Monsieur le Maire commente les dépenses de fonctionnement :

. Les charges à caractère général (chapitre 011) sont constituées des frais généraux classiques (assurances, carburants, énergies, fournitures, entretien...) mais pas de la masse salariale. Il attire l'attention des élus sur l'entretien des bâtiments communaux, des écoles, des voiries... Même s'il ne s'agit pas d'investissement car comptablement ils sont en fonctionnement il est nécessaire, à son sens, que soit

réalisé un entretien régulier des biens de la Ville. Cela fait partie des choix politiques qui ont été faits. Il précise que les dépenses liées au COVID 19 représentent 22 305 € et sont éparpillées un peu partout dans le budget mais l'Etat va les compenser à hauteur d'environ 2 000 € au titre de l'achat de masques. Il aurait préféré qu'un compte soit dédié à cette crise.

. Les atténuations de produits (chapitre 014) concernent les pénalités de la loi SRU qui demeurent encore à 75 725 € pour 2020. Elles seront amenées à diminuer d'année en année pour disparaître au vu des projets immobiliers en cours.

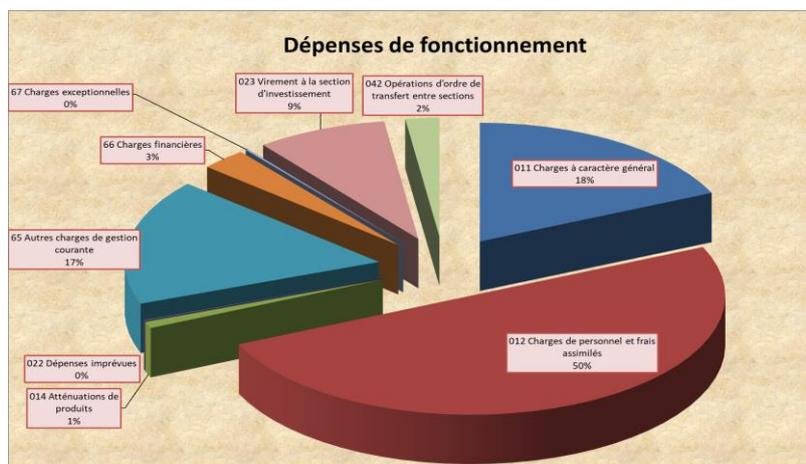
. Les dépenses imprévues (022) sont inscrites pour 10 000 € mais on ne s'en servira peut-être pas.

. Les autres charges de gestion courante (65) : il s'agit des subventions qui sont attribuées aux associations/organismes importants (CCAS, Centre social et de loisirs...) + les indemnités des élus. Il rappelle qu'une diminution de 15 % de ces dernières a été actée lors du dernier conseil municipal représentant ainsi une économie d'environ 130 000 €/mandat.

. Les charges de personnel (Chapitre 012) touchent aux rémunérations du personnel (contractuels, titulaires, stagiaires, les temps pleins et les temps partiels, le régime indemnitaire, les cotisations sociales...) et sont contenues grâce notamment à la crise sanitaire puisqu'on n'a pas eu besoin de recourir à l'embauche de personnel venant en renfort notamment pour les fêtes et cérémonies. Ces charges s'établissent à près de 4 295 000 € soit une baisse de 0.65 %. Ce chapitre est particulièrement complexe au vu du statut de la Fonction Publique Territoriale. On fait en sorte de gérer au mieux cette masse salariale lors des arrêts de travail. Lorsque des agents sont en longues maladies, il se peut qu'on arrive à éparpiller leurs missions entre plusieurs personnes tandis que pour d'autres on a obligatoirement recours à des remplacements car il y a des attentes au niveau des usagers et c'est la double peine, il faut payer l'agent malade et son remplaçant. Il pense que ce chapitre est bien géré sachant qu'il ne reste que 6 mois avant la fin de l'année.

. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour 15 000 €.

Il précise que la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est virée à la section d'investissement pour participer au remboursement de la dette financière. Ce résultat a permis de dégager un virement excédentaire de 714 562 € + la dotation aux amortissements d'un montant de 185 000 €, ce qui donne une CAF brute de 899 562 €.



Monsieur le Maire précise que les charges du personnel représentent 50 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit du chapitre le plus important. Les charges à caractère général sont de 18 % et les autres charges de gestion courante s'établissent à 17 %.

| <i>Recettes d'investissement</i> | | |
|----------------------------------|--|------------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> |
| 10 | Dotations, fonds divers et reserves | 473 971 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 374 361 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 74 347 |
| 001 | Excédent d'investissement reporté | 618 229 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 714 562 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 150 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 185 000 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 24 392 |
| | TOTAL RECETTES | 2 465 012 |

Monsieur le Maire commente la section d'investissement qui est alimentée par les recettes suivantes :

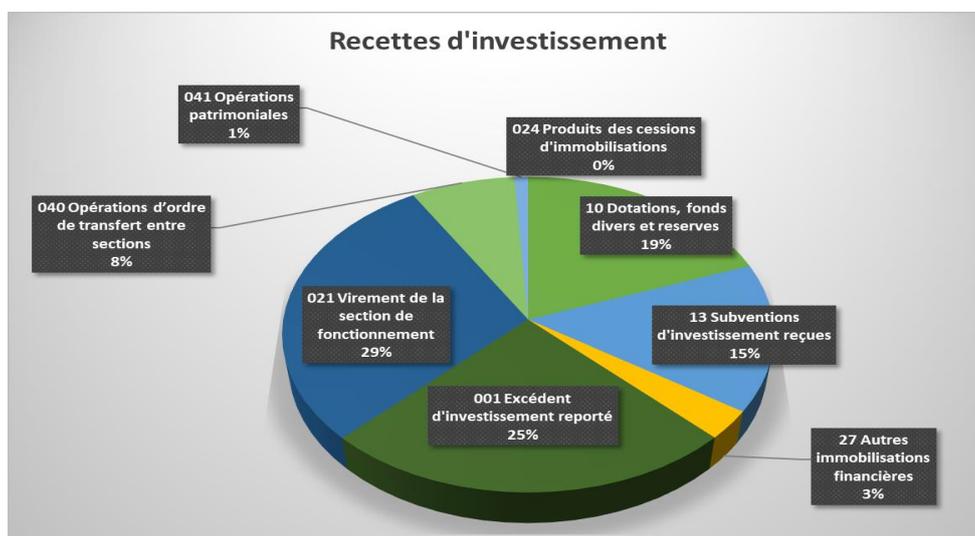
. Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) pour un montant de 473 971 €. Ce chapitre comprend le FCTVA pour 282 574 € et la taxe d'aménagement est prévue à 190 000 €, ce qui va permettre de rembourser la dette financière.

. Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) pour un montant de 374 361 €. Elles ne peuvent être affectées qu'à des investissements.

. Autres immobilisations financières (chapitre 27) : Il s'agit d'une opération neutre qui permet le remboursement par la CAPB de la dette du SITCOM pour 74 347 €.

. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001) : La somme de 618 229 € ne sert qu'à financer des investissements.

. Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) : il s'agit de la dotation aux amortissements pour 185 000 €



Monsieur le Maire précise que le virement de la section de fonctionnement représente 29 % et l'excédent d'investissement reporté s'élève à 25 %.

Il précise qu'en 2020 les travaux en régie (en interne) s'établissent à 100 000 €.

| <i>Dépenses d'investissement</i> | | |
|----------------------------------|--|------------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 915 939 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 419 000 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 105 681 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 24 392 |
| | TOTAL DEPENSES | 2 465 012 |

Monsieur le Maire donne les détails des dépenses d'investissement :

. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : Les dépenses financières s'établissent à 915 939 € et se déclinent de la manière suivante :

Dette en capital : 554 301 €

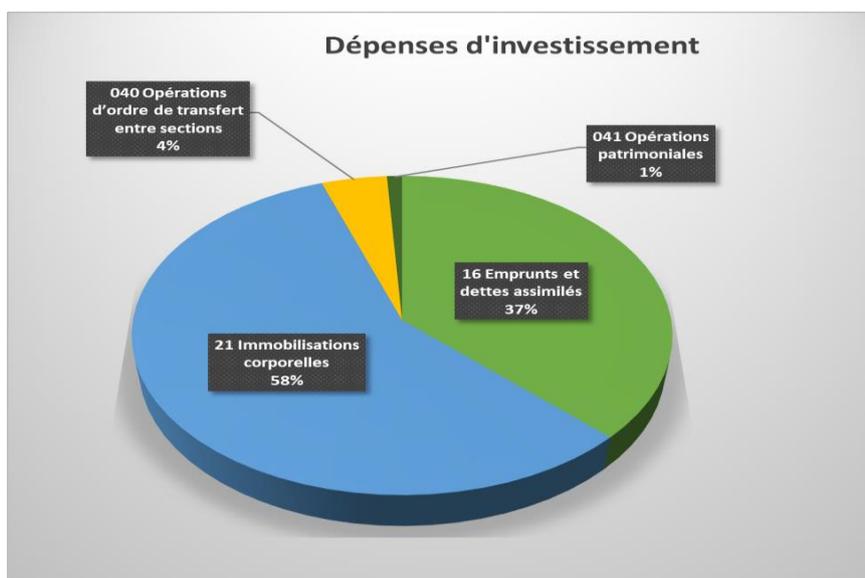
Dette en capital EPFL : 269 411 €

Dette en capital travaux SDEPA : 17 880 €

Dette en capital SITCOM (en dépenses et en recettes) : 74 347€

Les recettes financières se composent de la manière suivante :

- le FCTVA pour 282 574 €
- la taxe d'aménagement pour 190 000€,
- la dotation aux amortissements pour 185 000 €
- le remboursement par la CAPB de la dette SITCOM pour 74 347€
- le virement de la section de fonctionnement pour 714 562 €
-



| <i>Dépenses d'équipement</i> | | |
|------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| <i>Opération</i> | <i>Désignation</i> | <i>Dépenses</i> |
| 107 | ECOLES | 33 000 |
| 113 | BATIMENTS COMMUNAUX | 89 000 |
| 120 | COMPLEXES SPORTIFS | 23 000 |
| 128 | A.D.A.P. | 17 000 |
| 129 | REHABILITATION DU CCAS | 575 000 |
| 130 | CONSTRUCTION MAISON DES ASSOCIATIONS | 30 000 |
| 34 | VOIRIES ET RESEAUX DIVERS | 388 000 |
| 37 | TRAVAUX RUE GEORGES LASSALLE | 130 000 |
| 87 | ACQUISITIONS FONCIERES | 10 500 |
| 91 | ACQUISITION DE BIENS | 123 500 |
| | TOTAL | 1 419 000 |

Monsieur le Maire dit que ces dépenses sont des arbitrages à faire. Si on augmente une opération, on en diminue une autre et on sait que tout n'y sera pas.

Il note la part importante consacrée aux voiries et réseaux divers avec 388 000 € ainsi que celle dédiée à l'entretien des bâtiments communaux pour environ 400 000 €. Pour les écoles, il estime avec Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe aux affaires scolaires, que 33 000 € ce n'est pas beaucoup mais des travaux d'entretien sont prévus sans qu'ils n'apparaissent distinctement à cet endroit.

| EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES | | | |
|--|------------------|---|--------------------|
| DETTE ORGANISMES BANCAIRES | 554 301 € | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 714 562 € |
| DETTE EPFL | 269 411 € | AMORTISSEMENTS | 185 000 € |
| DETTE SDEPA | 17 880 € | FCTVA | 282 574 € |
| DETTE SITCOM | 74 347 € | TAXES D'AMENAGEMENT | 190 000 € |
| REPRISE SUR FCTVA | 5 681 € | REMBOURSEMENT CAPB DETTE SITCOM | 74 347 € |
| | | 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 150 € |
| TOTAL DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES | 921 620 € | TOTAL RESSOURCES PROPRES | 1 446 633 € |
| SOLDE DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS | 525 013 € | | |

Monsieur le Maire souligne qu'il fournit ce tableau tous les ans pour dire qu'effectivement les dettes financières s'établissent à 915 939 € mais de l'autre côté il y a également des recettes financières avant investissement. En 2019, on a terminé avec un excédent d'environ 618 000 € en section d'investissement après remboursement des dettes financières. Personne n'est jamais intervenu pour dire que ce n'était pas la bonne manière de procéder. En 2020, on obtient un solde disponible pour investissements de 525 013 € auquel on ajoute l'excédent d'investissement 2019 de 618 000 € et les subventions. Si besoin, on aurait pu emprunter mais ce n'est pas le cas. Il souligne que l'Etat intervient depuis peu en prenant compte certaines dépenses d'entretien éligibles au FCTVA, ce qui représente pour la Ville un montant de 5 681 €.

Il indique que les élus ont bénéficié de nombreux documents détaillés.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'avant de commencer son intervention, il souhaite au nom du groupe « Boucau Nouvelle Génération » adresser en cette année très exceptionnelle des remerciements à

l'ensemble des services et des agents publics de la Ville pour leur mobilisation au service des habitants de la Commune.

Remerciements également aux équipes du service financier pour l'ensemble des documents mis à disposition des élus.

Il s'agit d'une année atypique, puisque dans la même séance du Conseil Municipal sont présentés les orientations budgétaires et le budget 2020.

On constate des orientations budgétaires « pauvres et sans perspective » puisqu'elles ne tracent pas les projets de la majorité, autres que ceux qui sont déjà lancés et n'évoquent pas les montages financiers dans leur intégralité et leurs conséquences sur le budget communal.

Car, la question qui se pose à tous, doit être celle des moyens financiers pour la réalisation de ces objectifs et en filigrane celle du comment et du quand.

Le financement de la politique municipale d'équipement ne peut reposer que sur le trépied classique des leviers de l'autofinancement, de l'emprunt et de la cession.

A la lecture de ce budget 2020, on apprend :

1. Que l'autofinancement est insuffisant pour financer les choix affichés.

La capacité d'autofinancement (CAF brute) était de 765 000 € en 2014 quand Monsieur le Maire est arrivé à la mairie, elle sera de 319 565 € cette année (une diminution de presque 58 %).

Pire, une fois déduits les remboursements d'emprunts bancaires, la dette EPFL et la dette SDEPA, la CAF nette est négative depuis 2015 pour arriver au chiffre record, jamais atteint dans la Commune, de - 562 147 € en 2019 (Cf. page 7 document de présentation des orientations budgétaires)

Et Monsieur le Maire ose affirmer que la situation « est tendue mais sous contrôle », son équipe est interrogative.

Aujourd'hui, la CAF brute (319 000 €) ne couvre plus les dettes financières (881 712 €) sans y adjoindre les recettes propres de la Commune telles que le FCTVA (330 000 €) et le produit de la taxe d'aménagement (180 000 €) et cette année, parce que l'exercice devient de plus en plus difficile, il est rajouté le remboursement par l'EPFL des dossiers de portages (58 000 €). Mais, ce sont là que des ressources fluctuantes. Or, c'est avec cette CAF que chaque année, la Ville peut réaliser de nouveaux investissements sans recourir à de nouveaux emprunts.

Monsieur Christophe MARTIN se permet de rappeler, surtout aux nouveaux élus, que la Commune a dépassé les seuils d'alerte.

Si des doutes subsistaient sur ses propos et les raisons de son inquiétude, il invite chacun à lire les ratios affichés dans le budget lui-même (page 3 du budget de la Commune M14). Sur les 10 ratios présentés (source Trésorerie Anglet Adour Océan), la Commune est en dessous des cibles attendues pour les Villes de même strate que Boucau pour 10 d'entre eux sur 10... carton plein.

La situation est grave. Monsieur le Maire dit qu'elle est critique et il pense qu'il faut aller au-delà.

2. L'impact de la COVID 19

Avec 22 000 € mobilisés, l'impact de la COVID sur les finances communales sera modeste comparé aux impacts sur les budgets nationaux.

Toujours en lien avec la COVID, il faut aussi prendre en compte la baisse des recettes, nuancée par l'amointrissement des dépenses, par exemple moins de recettes dans les cantines mais aussi moins d'achats de repas.

Quelqu'un paiera les milliards annoncés chaque jour que compte mobiliser l'Etat et on peut craindre que le désengagement de l'Etat en direction des collectivités ne se poursuive, accentuant ainsi les difficultés dont on a tous connaissance.

3. La section de fonctionnement

Même si elle apparaîtrait maîtrisée, la croissance démographique de la Ville aura nécessairement des impacts sur le niveau d'équipements publics attendus par la population.

On ne peut pas garantir le même niveau de service à la population avec les mêmes moyens pour une Ville hier de 8 000 habitants et demain de 9 000 voire 10 000 habitants.

Il s'agit d'une question majeure.

De même, il se demande si on peut assurer les mêmes missions de tranquillité publique avec une telle population avec un effectif de Police Municipal constant.

Tout cela est la résultante des choix politiques de l'équipe en place en matière de construction.

Il demande à Monsieur le Maire quelles sont ses réponses sur l'ensemble de ces points.

4. Le levier, c'est l'emprunt

Pas d'emprunt pour la seconde année consécutive mais celui qui existe pèse déjà substantiellement sur le budget communal.

Monsieur Christophe MARTIN rappelle que la dette communale reste d'un montant de 7,7 millions d'€ au 1^{er} janvier 2020 (cf page 11 du CA).

- Le seuil d'alerte est dépassé
- La capacité de désendettement de la Ville qui était de 10 ans en 2014 est passée de 14,3 ans en 2019 (soit 4 ans de plus) alors que le seuil de tolérance, le seuil d'alerte à ne pas dépasser est de 12 années, maximum. Et le gouvernement a annoncé qu'il allait revoir ces ratios à la baisse.
- La dette par habitant est de 923 € par Boucalais en 2020 (elle est de 849 € comme indiqué sur le DOB, pour les Communes de la même strate (+ 8 % de dépassement)

Les choix d'investissements qui seront faits pourraient avoir de lourdes conséquences sur les capacités financières et l'endettement futur de la collectivité alors même que les seuils maximums sont dépassés.

L'étalement dans le temps des investissements n'y changera pas grand-chose, tôt ou tard, il faudra payer.

. Son groupe souhaite connaître les plans pluriannuels d'investissements.

. Il s'interroge sur la maquette de financement de la maison des Associations, budgétée initialement à 2,3 millions d'€ et qui va passer aujourd'hui à 3,5 millions d'€.

. Que dire du projet de réhabilitation du CCAS commencé en début de mandat précédent et toujours en travaux. Un projet de 670 000 € que l'on est obligé d'abonder pour le passer à 725 000 €.

. L'année prochaine, rien qu'au titre des autorisations de programmes, il faudra trouver 2,5 millions d'€. Il demande à Monsieur le Maire comment il compte les financer car il manquera une somme importante.

5. La cartouche de la forte mobilisation des cessions immobilières a été tirée

Il l'avait dit, c'est un tir de fusil à un coup ! La politique d'investissement que Monsieur le Maire a engagée reposait sur ce double ressort d'un endettement fort dont les effets se feront sentir à plus long terme et sur la vente des biens communaux. Or, les principaux biens communaux ont été vendus.

Ce marqueur est régulièrement un point souligné par la Chambre Régionale des Comptes comme une alerte. Des ressources qu'elle dénomme « ressources non pérennes » et elle recommande de ne pas les

mettre au cœur de la politique de financement d'équipement des Villes. On verra bien ce qu'indiquera le prochain rapport de la Chambre dont il a été annoncé qu'il serait communiqué.

Enfin, et pour terminer, son groupe avait exprimé les années précédentes le souhait que la dimension écologique et environnementale soit intégrée dans le projet de budget.

Il pensait, naïvement, qu'une liste qui se revendique toujours conviviale mais aussi « développement durable » aurait mis cette préoccupation au cœur de ses décisions dès 2020.

Il a cherché, avec son équipe, un signe, une empreinte développement durable pour vérifier où étaient les priorités.

Ils ont cherché les dépenses qui pouvaient relever de la transition énergétique en consolidant les engagements en lien avec l'efficacité énergétique. Ils n'ont rien trouvé.

Ils ont cherché des crédits pour permettre d'amorcer, de lancer des actions de sensibilisations à l'environnement, ils n'ont rien trouvé. Il faudra probablement patienter jusqu'en 2021.

On va vivre une période difficile, une section de fonctionnement élevée, des niveaux d'emprunts dépassés, des participations de l'Etat et des subventions qui seront nécessairement en diminution. Il se demande comment Monsieur le Maire compte financer ses futurs projets d'investissement.

Telles sont les interrogations du groupe « Boucau Nouvelle Génération » pour lesquelles il souhaiterait connaître les propositions qu'il n'a pas trouvées, ni dans les orientations budgétaires ni dans le projet de budget.

Monsieur le Maire interroge Monsieur Christophe MARTIN sur les améliorations qu'il proposerait de mettre en place concernant la capacité d'autofinancement étant donné qu'il avait annoncé lors d'un précédent Conseil Municipal qu'il en reparlerait après les élections. Compte-tenu des connaissances qu'il a en matière de dépenses et recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire lui demande quels leviers il actionnerait.

Monsieur Christophe MARTIN répond à Monsieur le Maire que les résultats électoraux ont mis son équipe en place, même à 55 voix près, aussi il ne faudrait pas inverser les rôles. C'est aux élus qui sont aux responsabilités de faire des propositions. Si son groupe avait gagné les élections municipales, il se serait réinterrogé concernant les projets d'investissement qui ont été initiés et aurait probablement réorienté les choix proposés. Monsieur le Maire leur demande de faire un exercice concernant ses choix politiques, il considère donc que les élus de la minorité ont le droit d'apporter un regard critique sur ce budget dont les orientations budgétaires laissent présager des difficultés alors que les projets ne sont pas entièrement financés. Il lui demande donc comment il compte les financer.

Monsieur le Maire répond qu'il a tout à fait le droit de poser des questions. Cependant, son équipe revendique ne pas être une opposition mais une minorité constructive et à ce titre il attend des suggestions. Il demande à Monsieur Christophe MARTIN comment il pense améliorer l'autofinancement compte-tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement. Il estime que ce dernier n'apporte pas de réponse car si dire que c'est à l'équipe qui a gagné les élections de faire des propositions, c'est quand même ce qui vient d'être fait avec une présentation et une distribution d'un grand nombre de documents.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il s'agit d'une pirouette pour ne pas répondre aux 6 ou 7 questions posées. Monsieur le Maire n'apporte aucune réponse.

Monsieur le Maire dit qu'il va répondre mais il note toutefois que les élus de la minorité n'ont aucune proposition à formuler.

Monsieur Christophe MARTIN dit à Monsieur le Maire qu'il voit bien qu'il est gêné.

Monsieur le Maire indique qu'en 2014, l'ancienne équipe bénéficiait de 500 000 € de dotations de l'Etat que lui n'a pas eues. Avec cette somme, il aurait pu régler beaucoup de problèmes. Que fallait-il faire ? Il connaît parfaitement les chiffres et la situation de la Ville. Année par année il sait où il va et il réagit en fonction des contraintes comme cela a été fait cette année avec la crise sanitaire. La Ville de Boucau ne doit rien à personne. Les pénalités de la loi SRU vont disparaître, la dette de l'îlot Sémard va s'éteindre et il rappelle à ce titre que l'ancienne opposition avait voté pour cette acquisition. Monsieur Christophe MARTIN lui reproche d'avoir réalisé des emprunts, cela veut dire que lui n'en n'aurait pas fait donc il n'aurait pas investi. Il souligne que cette année encore la collectivité n'empruntera pas. Ce sont des choix politiques. La minorité actionne le foulard rouge et cela ne lui fait pas peur. Il a participé dans sa carrière professionnelle à des redressements d'entreprises et chaque fois il y a eu des possibilités sur le temps. Il dit qu'il peut défendre à qui que ce soit tous les chiffres présentés. Si Monsieur Christophe MARTIN disait qu'il n'était pas d'accord avec la politique mise en place, cela se respecterait et il n'y aurait pas d'ambiguïté.

Pour pouvoir influencer sur le résultat de fonctionnement, il existe trois leviers : l'augmentation des taux d'imposition, il n'y a pas touché, peut être que la minorité l'aurait fait, la diminution des subventions aux associations, il n'y a pas touché, peut être que la minorité l'aurait fait. Concernant le personnel, il gère au mieux et la situation est plutôt stable cette année.

Il rappelle à Monsieur Christophe MARTIN que dans les emprunts, figurent des emprunts historiques qui courent jusqu'en 2037 réalisés par l'ancienne mandature et que son équipe a repris en 2014, tout comme l'immeuble Saadaoui acheté dans le cadre de l'îlot Biremont 1 pour un montant de 500 000 € et l'ancienne gendarmerie du Bas Boucau pour 600 000 € qui a été rachetée pour 400 000 €.

En 2014, il avait été décidé de refaire les places Sémard et Péry. Or, l'ancienne équipe avait prévu un emprunt de 1 400 000 € et elles ont été refaites sans avoir eu à emprunter. Il souligne que dans le mandat précédent, il y a eu 3 années sans emprunt. On gère au plus près même si les finances sont justes, sans aucune irrégularité. Le trésorier dit qu'il faut rester vigilant et Monsieur le Maire dit l'être. Il pense avoir répondu aux questions posées même si les réponses ne conviennent pas mais c'est un autre problème.

Madame Emilie SERRES quitte la séance et donne procuration à Monsieur Gil GALASSO.

Monsieur Christophe MARTIN répond à Monsieur le Maire que son énervement montre bien que son inquiétude est grande car de son côté il est resté correct, s'il s'emporte et c'est souvent le cas, c'est parce qu'il est en difficulté. Aujourd'hui, les emprunts de la Ville sont au maximum. Pendant les 6 dernières années de mandature, Monsieur le Maire a toujours fait référence au passé et cherche à faire porter la responsabilité aux autres. S'il pensait ne pas peser sur les décisions au cours de cette mandature, il fallait le dire aux boucalais car il avait la possibilité de mettre en place un cadre budgétaire sain. La situation de la Ville est critique avec des financements publics qui vont probablement diminuer car l'Etat s'est engagé avec la crise sanitaire avec des milliards d'€ que personne ne paiera. La marge de manœuvre qui était l'augmentation des impôts des citoyens n'a pas été validée et ce sera probablement l'aide aux collectivités qui le sera.

Ce qui l'inquiète actuellement c'est la capacité de financer de nouveaux investissements avec une population en forte augmentation. Il estime que la collectivité ne sera pas en mesure de faire de nouvelles réalisations. La demande des élus de la minorité est de pouvoir obtenir les maquettes financières et des projets en perspective pour avoir une vision en transparence, toute en sincérité. Il s'agit d'une méthode de travail qui doit s'imposer à tous. Il faut avoir la main pour pouvoir faire des choix. Il précise qu'il n'a jamais été question d'accuser Monsieur le Maire de faire les choses dans l'illégalité, cela n'aurait pas été autorisé par le contrôle de légalité. Il émet des alertes et prend date de ce que dira la cour des comptes dans son rapport qui fera foi et qui mettra tout le monde d'accord.

Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas confondre ses propos passionnés et l'énerverment. Il faut autre chose que les interventions de Monsieur Christophe MARTIN pour l'énerver. Il cherche la faille et il peut le comprendre. Il relève que ce dernier parle souvent au conditionnel alors que lui avance année par année.

Il rappelle que la Commune de Boucau est arrivée 3^{ème} des Villes où il fait bon vivre en France avec plus de 180 critères de sélection. Les Boucalais ont reconduit son équipe. Il est là et très heureux de l'être même avec 55 voix de différence. Ce qui compte c'est de gagner le match. Il dit assumer complètement les responsabilités qui lui incombent notamment celles des finances. Au gré des années tout le monde a eu le droit d'exprimer son désaccord. Que ses choix interrogent, il le comprend mais il sait où il va. S'il ne peut pas faire, il s'adaptera.

Madame Hélène ETCHENIQUE souhaiterait savoir combien de lignes de trésorerie ont été utilisées dans la mandature, le montant, les taux et combien la Ville a payé.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas donner la réponse tout de suite sur la totalité du mandat précédent. Il faut savoir que ces lignes n'impactent pas le résultat. Elles ne sont utilisées que si un engagement est nécessaire et que si une recette vient compenser la dépense. Comme on ne maîtrise pas la rentrée de la recette l'ouverture de cette ligne permet de pallier à la dépense. Une ligne a été ouverte pour 600 000 € l'année dernière puis reconduite à hauteur de 300 000 € en 2020 mais il se peut que l'on ne s'en serve jamais. Pour exemple, c'est comme si personnellement on demandait au banquier un découvert bancaire à cause d'un impondérable, qu'il va accorder car il sait que de l'argent va rentrer un peu plus tard. Le taux est de l'ordre de moins de 1 % sur une année, cela ne va pas très loin. On l'actionne qu'occasionnellement.

Madame Hélène ETCHENIQUE demande à être tenue au courant s'il s'en sert.

Monsieur le Maire répond que dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal, il est tenu de donner l'information par l'intermédiaire des décisions.

VOTE :

Fonctionnement :

Pour : 22

Contre : /

Abstentions : 7 (élus minorité)

Investissement :

Pour : 22

Contre : 7 (élus minorité)

Monsieur Xavier BAYLAC quitte la séance et donne pouvoir à Madame Laurence GUYONNIE

-5-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- De la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et de supprimer deux emplois suite au départ par voie de mutation d'un agent du service « voirie » et de la fin de la période de détachement pour stage d'un

agent du service « Fêtes et cérémonies » et sa titularisation dans un nouveau grade. Il est précisé que l'avis du Comité Technique sur la suppression de ces emplois a été recueilli le 19 février 2020.

- De la future mobilité par la voie du détachement dans la Fonction Publique d'Etat de l'agent chargé de la « communication et systèmes d'information » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de chargé(e) de communication et du numérique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- Du futur départ en retraite du responsable du service « Bâtiments » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de responsable du service bâtiments à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise ou par un fonctionnaire de catégorie B titulaire du grade de technicien.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **Suppression d'emplois :**

| Services | Emplois supprimés |
|---------------------|--|
| Voirie | 1 adjoint technique à temps complet |
| Fêtes et cérémonies | 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet |
| TOTAL | 2 |

► **A compter du 1^{er} septembre 2020 :**

| Service | Emploi créé |
|---|-------------------------------------|
| Communication et systèmes d'information | 1 CE des rédacteurs à temps complet |
| TOTAL | 1 |

► **A compter du 1^{er} octobre 2020 :**

| Services | Emploi créé |
|--------------|---|
| Bâtiments | 1 CE des agents de maîtrise (ctg C) ou titulaire du grade de technicien (ctg B) à temps complet |
| TOTAL | 1 |

Il est précisé qu'une mise à jour du tableau des emplois sera effectuée après avoir recueilli l'avis du Comité Technique sur la suppression des emplois libérés respectivement par le départ à la retraite du responsable du service « bâtiment » et par la mobilité de l'agent chargé de la « communication et systèmes d'information ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe
- **Précise que** les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Monsieur Christophe MARTIN quitte la séance et donne pouvoir à Madame Martine BECRET.

Discussion :

Monsieur le Maire explique que les tableaux joints à la délibération sont compliqués car normés et imposés par le Centre de Gestion 64.

Afin de les expliquer succinctement, il donne pour exemple que la nomination d'un agent titulaire à un nouveau grade suite à une promotion va entraîner la création d'un poste avec ce nouveau régime alors qu'il figure déjà sur le tableau. De ce fait, cet agent va y figurer à deux reprises, et ce durant une année (période de stage), alors qu'il est seul physiquement.

Au 31 décembre 2019, il y avait 93 emplois pourvus aujourd'hui, il y en a 94 avec une population en constante augmentation. Il précise essayer de gérer au mieux.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-6-

COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS DESIGNATION DE SES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121.32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué une commission communale des impôts directs composée de neuf membres dont le Maire, Président, et 8 commissaires titulaires (plus huit suppléants).

Le rôle de cette commission est d'assister le service des impôts dans les travaux concernant les évaluations foncières, ainsi que ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation, ainsi que d'émettre des avis sur certains contentieux (réclamations relatives aux taxes, dégrèvements d'office, expertises)

Afin que le directeur des services fiscaux désigne les 8 commissaires titulaires et leurs suppléants, il est demandé au Conseil Municipal de proposer une liste de candidats en nombre double.

Les conditions à remplir pour les commissaires sont prévues par l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Pour la Ville de Boucau, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la liste des contribuables qui pourraient faire partie de cette commission. Il est proposé de procéder à la désignation des membres de cette commission à main levée :

La liste « Boucau Convivial et Développement Durable » propose 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants.

La liste « Boucau Génération Avenir » propose 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

Les listes de candidats proposés sont les suivants :

| Commissaires titulaires | Adresse |
|--------------------------------|--|
| 1. Annie BERNARD | Allée Parc Bellevue Boucau |
| 2. Jean BONOMME | 48, rue Georges Politzer Boucau |
| 3. Francine DUPLASSO | 11, rue Jules Verne Boucau |
| 4. Bernard PEYRESAUBES | 47 rue Georges Politzer Boucau |
| 5. Annie VALOT-MANSARD | 17, rue du Petit Nanot Boucau |
| 6. Jean DARRIGUES | 34 Rue Maurice Perse Boucau |
| 7. Mireille DEITIEUX | 54 rue du Petit Nanot Boucau |
| 8. Monique LAVIGNE | 30, rue Louis Aragon Boucau |
| 9. Jean DUBOURDIEU | 5, chemin d'Amade résidence Montaigu Bayonne |
| 10. Alain DARTIGUES | 5, rue de Montespan Boucau |
| 11. Marie-Alice POCHAT | 23, rue des alouettes Boucau |
| 12. Anne-Marie BARTHE | 10, chemin Delaur Boucau |
| 13. Jean-Paul LATAPY | 28, rue P.Lacouture Boucau |
| 14. Fabienne GOYENETCHE | 14 avenue Charles de Gaulle Boucau |
| 15. Nathalie CARASCO | 23, rue Maurice Perse Boucau |
| 16. Myriam LAVIGNE | 1, impasse Albert Camus Boucau |

| Commissaires suppléants | Adresse |
|--------------------------------|--|
| 1. José ALBENGE | 67, rue JB Castaings Boucau |
| 2. Gilles LASSABE | Rue Barthassot « docteur Vigneron » Boucau |
| 3. Jonathan DARRIGADE | 26, chemin de Cambrac Boucau |
| 4. Patrick ACEDO | 3, impasse Bigorre Tarnos |
| 5. Louis DARRIBEROUGE | 11, lotissement Moulin d'Huréous Boucau |
| 6. Anette MOUSTROUS | 1, allée des Platanes Boucau |
| 7. Alain COURSAN | 33, rue Georges Politzer Boucau |
| 8. Bernard DE VECCHY | 12, impasse Bataillé Boucau |
| 9. Albert MATON | 61, bis rue Georges Lassalle Boucau |
| 10. Christine LAFOURCADE | 1, impasse des genêts Boucau |
| 11. Jacques DELAGE | 8, allée de l'Apollo Boucau |
| 12. Christine DAVID | 2, impasse des magnolias Boucau |
| 13. Georges BEAU DE LOMENIE | Chemin du Petit Arrey Boucau |
| 14. Edwige PIAUCHAUD | 9, impasse des terrasses de l'Adour Boucau |
| 15. Mathias GOMEZ | Résidence Le Vigo Boucau |
| 16. Ilhame ELLOOK | Résidence Clos de Hêtres Bât3 Boucau |

Discussion :

Monsieur le Maire explique qu'il a proposé à Monsieur Dominique LAVIGNE de lui communiquer les noms de 4 personnes titulaires et 4 personnes suppléantes qui ont été intégrées d'office à cette liste. Par la suite, afin de la compléter il a appelé, personnellement, tous les anciens membres de cette commission, un à un, afin d'obtenir leur accord. Vu les délais, il n'a pas pu avoir toutes les réponses.

Aussi, ces 32 noms seront proposés aux services fiscaux pour, au final, une sélection de 8 titulaires et 8 suppléants. Il précise qu'une seule réunion aura lieu par an.

Madame Marie Ange THEBAUD intervient pour souligner qu'effectivement, elle a reçu un appel de Monsieur le Maire mais n'ayant pas pu répondre dans les temps car pas de réseau à l'endroit où elle se trouvait, elle souhaite savoir qui l'a remplacée.

Monsieur le Maire répond que personne ne l'a remplacée, il a constitué la liste au fur et à mesure des réponses formulées par les uns et les autres. Il dit à Madame Marie Ange THEBAUD que ce n'est pas un problème, elle a eu la délicatesse de le rappeler, d'autres ne l'ont pas fait.

Il a, malgré les délais, essayé d'équilibrer les hommes et les femmes.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique LAVIGNE intervient à propos du marché hebdomadaire. Il souhaite savoir s'il est envisagé de le faire revenir aux places Sémard/Péry car il a entendu de nombreuses inquiétudes de la part des habitués et des commerçants. Il sait que Monsieur le Maire a des responsabilités par rapport à la sécurité mais il se demande s'il n'y a pas possibilité avec un protocole adapté de le faire revenir à sa place initiale. D'après ce qu'il a entendu, le marché serait en péril car des habitués ont pris l'habitude de se déplacer ailleurs. Il pense qu'il faudrait pérenniser cette attractivité très intéressante pour la communauté.

Monsieur le Maire dit qu'il a été effectivement interrogé sur cette question. Il donne la parole à son Adjoint, responsable de la vie économique.

Monsieur Gilles LASSABE répond que la maladie du COVID est toujours là. La deuxième vague arrive. Malgré le fait que le marché soit ouvert, des mesures sanitaires s'imposent. Il y a nécessité de porter un masque et de sécuriser les lieux. C'est ce qui a été fait avec la mise en place d'un sens de circulation, de mise à disposition de gel hydroalcoolique et d'un policier municipal présent tous les samedis à l'entrée. Certains commerçants sont satisfaits, d'autres pas mais malgré tout il semblerait que l'attractivité soit stationnaire. Il y a un petit déficit.

Les commerçants de la place Sémard souhaitent retrouver cette animation mais jusqu'au 1^{er} octobre, le marché ne sera pas déplacé car les mesures sanitaires doivent être rigoureuses et il n'est pas envisageable de gérer 4/5 entrées possibles aux places Sémard/Péry. A cette date, on souhaite repenser cette mesure et refaire venir le marché avec des activités ludiques pour bien vivre ensemble autour des commerces.

Tout le monde a été averti de cette décision.

Monsieur le Maire intervient pour signaler qu'il y a une semaine, les 22 élus de la majorité ont reçu un courrier du Tribunal Administratif de Pau les informant d'un recours signé par les trois responsables de la minorité, Monsieur Dominique LAVIGNE, Monsieur Christophe MARTIN et Madame Marie Ange THEBAUD, avait été enclenché. A la lecture de ce recours, il a pris un avocat, à titre personnel, afin qu'il assure leur défense. La justice suivra son cours et il se conformera, avec son équipe, à la décision du juge.

Monsieur Dominique LAVIGNE répond qu'il a bien fait de prendre un avocat. Il indique qu'ils ont, en effet, saisi le Préfet dans le cadre d'un contrôle de légalité sur certains actes électoraux. Sans les en informer, ce dernier a transformé leur saisine sous la forme d'une contestation aux élections. Ce n'était pas leurs premières intentions, ils restent sur leur demande initiale.

Monsieur le Maire rappelle que le 16 septembre 2020 se déroulera la réunion de travail avec l'ensemble des élus et que le 29 septembre 2020 se tiendra le prochain conseil Municipal.

Il remercie les participants pour leur présence malgré la chaleur et annonce que la forêt de Chiberta est en feu.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 20